



**PAR COURRIEL**

Montréal, le 16 juin 2022

**Objet : Réponse à votre demande d'accès – N/D 1385917**

---

M. [REDACTED],

Par la présente, nous donnons suite à votre demande d'accès du 17 mai 2022.

Nous vous transmettons les documents qui correspondent à ceux décrits dans votre demande, soit :

1. la déclaration sur l'acquisition de livres 2020-2021;
2. une lettre datée du 14 juin 2021 dont l'objet est le rapport annuel sur l'acquisition de livres pour les acheteurs institutionnels;
3. un document intitulé « enveloppe librairies agréées 2020-2021\_livre imprimé »
4. un document intitulé « enveloppe librairies agréées 2020-2021\_livre numérique »;
5. le Règlement d'acquisition de la collection universelle (R-3) adopté par le conseil d'administration de BANQ le 24 octobre 2019;
6. la Procédure de répartition des achats de livres auprès des librairies agréées de toutes les régions du Québec.

Veuillez agréer, M. Lochhead, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**M<sup>e</sup> Anne Milot**

Secrétaire générale et directrice des affaires juridiques

Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels